

PROJET D'ETABLISSEMENT



Rédigé par l'équipe éducative

Table des matières

1	Introduction et cadre légal	4
2	Présentation	6
	a) Inspirations pédagogiques	6
	b) Origine de notre école	8
	c) Acteurs et partenaires	10
	d) Nos valeurs	11
3	Nos actions concrètes	12
	a) « Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves »	12
	b) « Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle »	13
	c) « Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures »	16
	d) « Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale »	19
4	Nos objectifs prioritaires pour les trois années à venir	23
5	Quelques explications	24

1 Introduction et cadre légal

Selon le *Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et organisant les structures propres à les atteindre* du 24 juillet 1997, chaque école doit posséder son propre projet d'établissement¹.

Celui-ci ne peut se concevoir, s'élaborer, se pratiquer sans faire référence à un projet pédagogique* qui lui-même découle d'un projet éducatif*.

L'école Arc-en-ciel fait partie des écoles de la commune de Forest et, à ce titre, du réseau officiel. Ce projet d'établissement s'inscrit donc dans la continuité des projets éducatif et pédagogique définis par le Pouvoir Organisateur* afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs tout en tenant compte des élèves et de l'environnement social, culturel et économique propre à l'école.

En inscrivant leur(s) enfant(s), dans l'école, les parents en acceptent le projet d'établissement et donc tous les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans le présent document.

Ce document est donc un outil de clarification vers l'extérieur, destiné aux élèves, parents, partenaires, etc. Mais c'est également un outil de clarification vers l'intérieur, destiné à construire une vision commune et à rappeler les choix pédagogiques de l'équipe au personnel actuellement en fonction ainsi qu'aux nouveaux membres.

Ce projet d'établissement a été rédigé par l'ensemble de l'équipe éducative de l'école et approuvé par le Conseil de Participation* le 28 mai 2018.

Il est valable pour une période de 3 années scolaires, soit les années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 après quoi, il devra être réactualisé.

¹ Les astérisques * renvoient à un glossaire, au chapitre « 5. Quelques explications ».

Dans ce document, le masculin, pour désigner des personnes, est utilisé à titre épicène.

2 Présentation

a) Inspirations pédagogiques

En accord avec tout ce qui précède, l'école Arc-en-ciel, au moment de sa création, a choisi de faire référence à certaines idées pédagogiques proposées dans les écoles du « Plan IENA » ou dans les écoles « Freinet », celles-ci semblant le mieux répondre aux besoins de notre établissement.

Le « Plan IENA » a été établi par Monsieur Peter Petersen en Allemagne (1923) et est également d'application dans de nombreuses écoles aux Pays-Bas.

Arc-en-ciel a choisi de s'en inspirer librement en créant une communauté de vie. Les apprentissages seront organisés par cycles* avec une notion de verticalité (inter-âge, cycle 5/8 ans...).

L'idée est de décloisonner les apprentissages en privilégiant au maximum les moments d'échange et de partage au sein d'un cycle et même entre les différents cycles.

De cette manière, les enseignants s'organisent pour assurer une continuité des apprentissages. Nous travaillons en « maisons de matières » (maison du français, des mathématiques, etc.). Chaque enseignant se spécialise dans un et/ou deux domaines bien définis.

Une autre adaptation du « Plan IENA » concerne le système d'évaluation. En effet, le système d'évaluation détermine généralement la pédagogie et les élèves sont par conséquent à Arc-en-ciel dans le cadre d'une évaluation formative* continue. Ainsi, chaque enseignant évalue le travail des élèves sans avoir recours à des cotations chiffrées mais en vérifiant la maîtrise des compétences* requises à travers 3 niveaux d'acquisition (non acquis, en cours d'acquisition, acquis*).

Enfin, l'ensemble des enseignants de l'école fonctionne avec un fil conducteur commun. Chaque année, un thème est choisi, celui-ci est partagé par tous, tant dans les classes maternelles que primaires. C'est autour de ce thème que se construisent bon nombre des apprentissages.

L'école Arc-en-ciel s'est également inspirée de manière libre de fondements de la pédagogie de Célestin Freinet, lui-même contemporain de Peter Petersen.

Ainsi, les élèves travaillent par eux-mêmes à certains moments de la journée à travers des contrats et fichiers. Ces derniers permettent aux élèves d'être de plus en plus autonomes et de planifier leur travail. L'élève prend conscience de ses capacités propres et apprend à auto-évaluer ses compétences.

D'autres activités telles que l'accueil, le conseil de classe*, le tour de parole ou « coin salon » du matin, le texte libre, etc. que l'on retrouve à Arc-en-ciel sont inspirées d'idées pédagogiques que l'on retrouve également dans les écoles « Freinet ».

L'école travaille dans la mesure du possible avec des enseignants formés à la pédagogie active. Afin que les nouveaux enseignants puissent s'imprégner de la pédagogie spécifique de l'école, ils sont formés et accompagnés entre autre par un système de tutorat.

b) Origine de notre école

L'École Arc-en-ciel est née dans le bas de Forest, dans une petite rue sans issue ("avenue" des Huileries), proche du Bempt. En 1966, implantation de l'École communale n°2 pour filles sise rue du Dries, elle devient la section maternelle des Écoles n°1 et 2 au moment de leur fusion (mixité).

Suite à l'évolution démographique du quartier, la section primaire va fermer pour laisser place à un établissement d'enseignement individualisé (La Cordée). En 1991, il reste alors 19 élèves dans la section maternelle "Arc-en-ciel" qui va fusionner avec les sections maternelles des Sept Bonniers et de la Plaine. Les trois implantations, vont bientôt compter 13 classes maternelles.

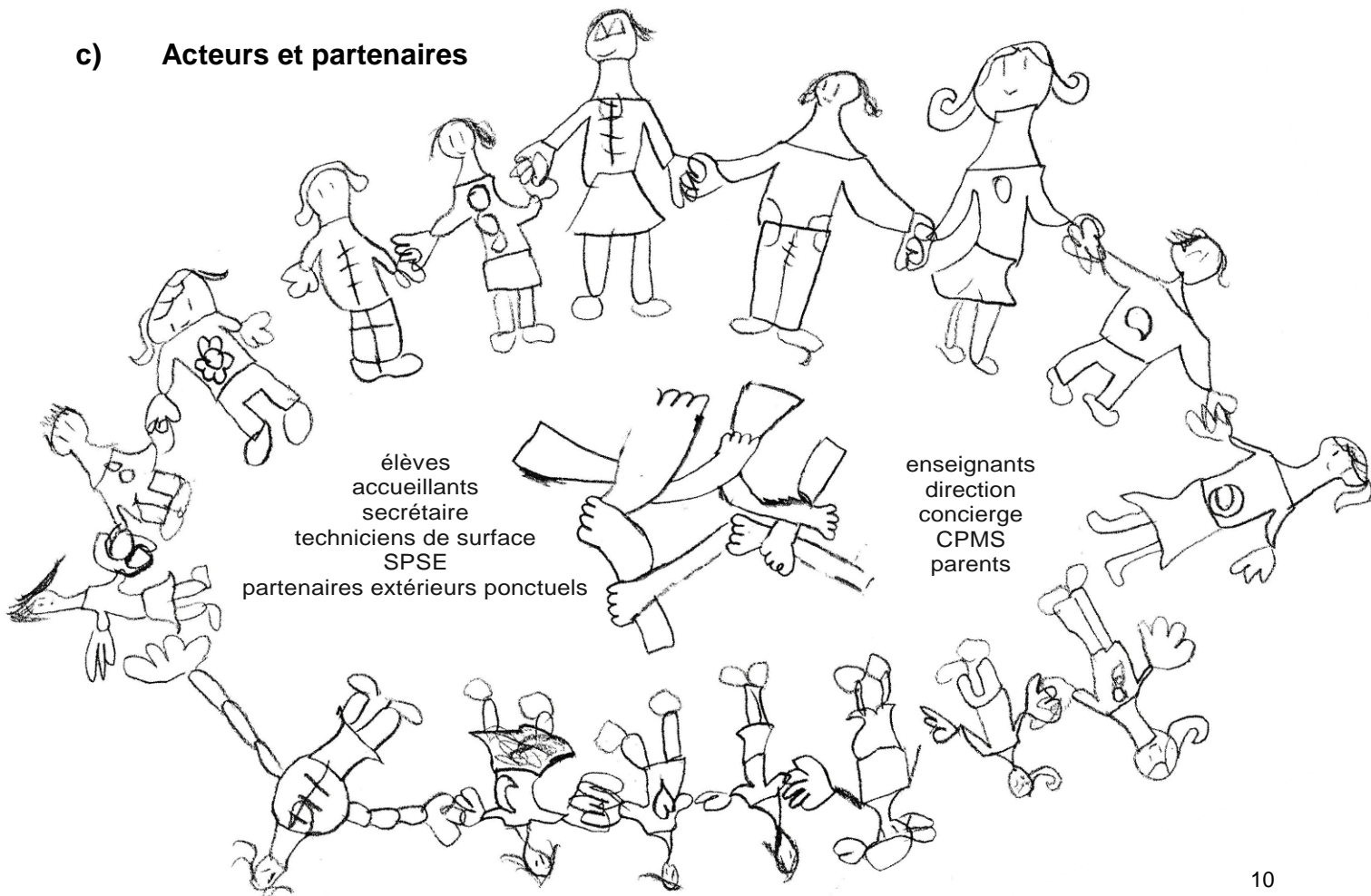
Après la construction de la nouvelle aile à la Plaine, la section primaire va se développer et « l'École fondamentale Arc-en-ciel » prendra son envol dans une nouvelle organisation centrée sur une seule implantation (la Plaine). Le Projet d'établissement basé sur les conceptions des pédagogies actives, se mettra en place dès le début. De 2 ans 1/2 à 5 ans d'abord, de 2ans 1/2 à 12 ans ensuite, au fur et à mesure que la section primaire va se compléter. Depuis, l'école n'a cessé de se développer, exigeant même l'ajout de deux éléments préfabriqués. Etant donné la demande et le manque de possibilités d'accueillir plus d'enfants en pédagogie active au sein de la commune, une nouvelle implantation est créée et est rattachée à l'école Arc-en-ciel. Celle-ci s'ouvre en septembre 2015 sur le site du parc du Bempt. Cette implantation deviendra une entité autonome dès septembre 2018.

Aujourd'hui, l'école Arc-en-ciel se situe à côté de Forest National. Elle accueille les élèves dans un cadre dynamique, verdoyant, spacieux et agréable. Elle est constituée de deux bâtiments et deux préfabriqués.

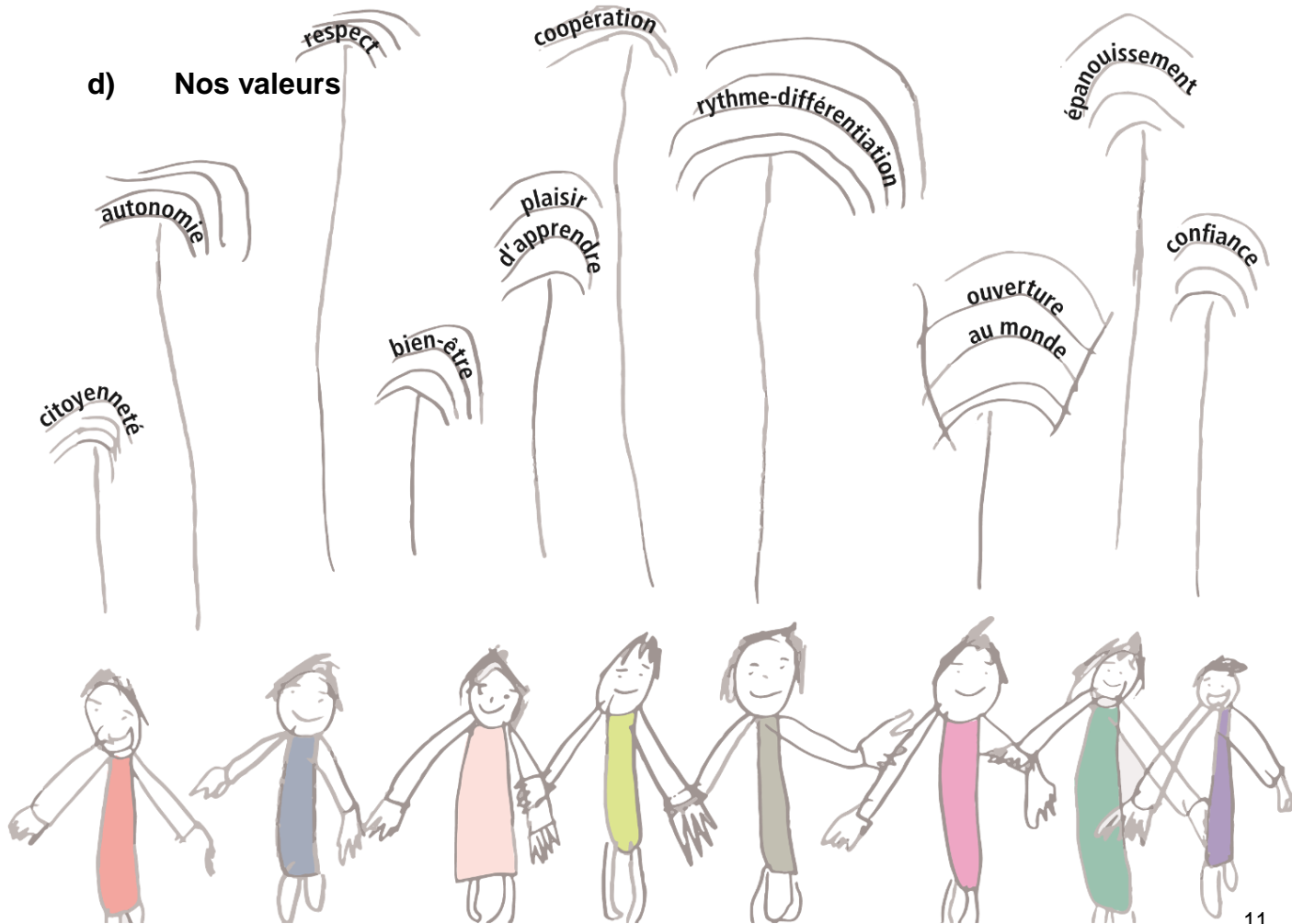
L'enseignement est structuré en cycles qui constituent un continuum pédagogique au sein duquel chaque élève peut progresser.

L'école a l'opportunité d'avoir un espace vert comme cour de récréation. S'ajoutent à cela, un compost, des récupérateurs d'eau de pluie et un bac contenant des plantes aromatiques. Un terrain de football permet aux élèves de se divertir et de s'évader comme il se doit durant les moments de pause.

c) Acteurs et partenaires

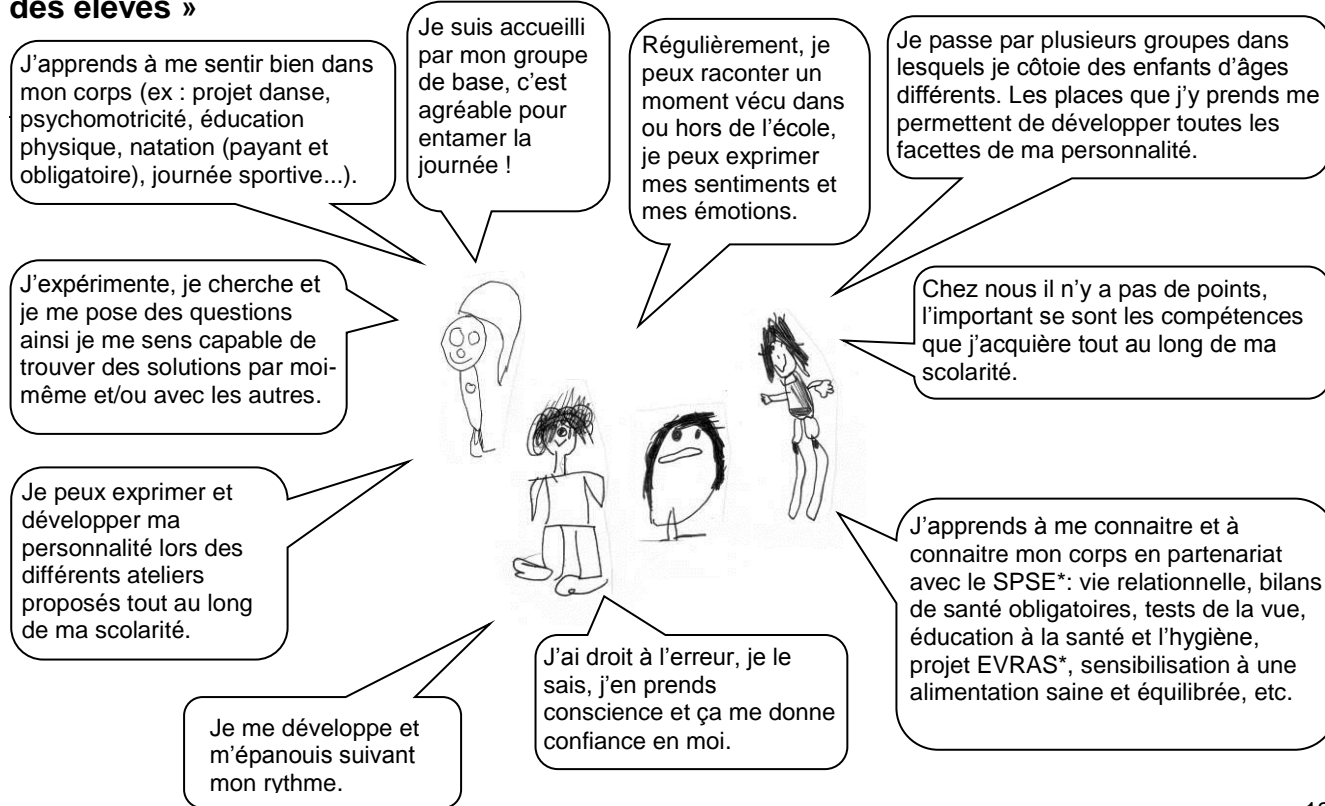


d) Nos valeurs



3 Nos actions concrètes

a) « Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves »



b) « Amener tous les élèves à s'appropriier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle »

❖ **Apprendre à être autonome**

- référents individuels qui suivent les élèves, favorisent la continuité des apprentissages.
- référents construits par les élèves avec le soutien des enseignants.
- favoriser les cheminements propres à chacun dans la recherche de solutions, en valorisant les démarches individuelles.
- travail d'exploitation des acquis par contrats (oral et/ou écrit), fichiers individuels.
- prise de conscience de ses potentialités propres et apprentissage de l'auto-évaluation.
- alternance du travail individuel/en petits groupes/collectif pour permettre la construction de savoirs, savoir-faire et savoir-être dans la perspective de l'acquisition de compétences dans ces différents domaines.

❖ **Apprendre via des situations concrètes et motivantes**

- projets concrets, comme dans la vie : exposition, apports des élèves, etc.
- manipulations, expérimentations, observations.
- activités motivantes, partant du vécu des élèves, de ses besoins, de ses préoccupations ou faisant sens pour lui.
- pédagogie active en lien avec des projets englobants les apprentissages où l'élève est pris dans sa globalité en tenant compte de son environnement social et culturel.

❖ **Favoriser l'esprit d'initiative et de recherche et de découverte**

- développer le plaisir de lire et l'apprentissage de la lecture à travers différents projets.

- développer l'esprit critique : acquérir des démarches de recherche, pousser à être critique, à trouver et analyser l'info à l'aide de supports différents.
- attiser la curiosité : proposer des situations variées qui poussent les élèves à se poser des questions et à entreprendre des recherches pour répondre à leurs questionnements, les mettre en situation de défi.
- tâtonnement expérimental.
- apprendre à apprendre et travailler sur sa méthodologie.

❖ **S'ouvrir sur le monde extérieur**

- découverte du quartier, de son environnement.
- rencontres et projets avec des partenaires culturels extérieurs, visites en lien avec les projets mis en place. L'équipe éducative est toujours attentive aux prix demandés pour permettre la participation de tous les élèves à ces activités.
- Les activités proposées aux enfants seront budgétisées en début d'année et planifiées tout au long de l'année. Le montant des activités est toujours annoncé, et prélevé sur une épargne mensuelle fixe payée par les parents. S'il y a un surplus en fin d'année, il est remboursé aux parents.
- analyse et découverte des différents biais d'informations et travail sur l'actualité, la presse.
- ...

❖ **Favoriser les activités de productions et de créations**

- réalisation de conférences*, d'exposés*, de présentations de travaux.
- réalisation d'expositions, de spectacles.
- production de textes libres ou imposés.
- réalisation de projets solidaires au profit de l'ensemble des élèves.
- préparation et élaboration d'une matinée intergénérationnelle.

❖ **Susciter des partenariats avec tous les acteurs de terrain**

- Collaborer avec des « invités experts » : parents, animateurs spécialisés, etc.
- Comité fête.

c) « Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures »

- travail de socialisation : dès l'entrée en maternelle, l'élève découvre de nouvelles règles de vie en collectivité. Sa socialisation grandissante constitue une part essentielle de son développement.
- « Accueil »/« coin salon»/ « tour de parole » : coin de regroupement permettant de communiquer au sein du groupe classe ainsi que de construire des repères sociaux et temporels favorisant le démarrage des différents temps d'apprentissages.
- respect et écoute de chacun.
- objectif autonomie et respect de soi, des autres et de l'environnement dès le plus jeune âge.
- familiarisation avec le monde extérieur : projets multiples avec intervenants extérieurs et projets inter-cycles (ateliers 5/8, 4/12...), visites de musées, d'expositions, spectacles....
- collation saine (fruits et légumes) sauf le mercredi (collation libre). Au Bempt, collation saine toute la semaine
- sensibilisation de la conscience environnementale et du développement durable : tri des déchets, compost, collecte des piles usagées, etc.

❖ **Pour le cycle 2 et 1/2 – 5 ans :**

- un moment de familiarisation est proposé à l'enfant qui arrive à l'école pour la première fois afin qu'il puisse en douceur découvrir l'établissement, son fonctionnement et les adultes de référence.

❖ **Dès le cycle 5/8 :**

- conseils de classe et d'école*, élections de délégués, rédaction de carnets de conseils permettant :
 - l'émergence d'une conscience sociale, citoyenne, pacifique face aux inégalités et aux diversités.

- de développer chez les élèves le respect de l'être humain et de sa dignité, le sens de la justice, de la paix, de la solidarité et de la responsabilité.
- de vivre les relations entre pairs.
- de définir et d'adopter les règlements pour les classes.
- de régler pacifiquement les conflits.
- de réagir à l'injustice et aux inégalités.
- responsabilisation des élèves au travers des services de la vie de la classe.
- classes de dépaysement (payantes) :
 - organisées dès la 2^e maternelle dans des lieux différents à chaque fois (ferme, mer, nature...), elles restent un remarquable outil d'apprentissage et de citoyenneté.
 - outils pédagogiques exceptionnels, elles ne sont pas une parenthèse dans l'année scolaire. Elles s'inscrivent dans le projet de l'école et trouvent leur justification dans leurs spécificités : la mise en contact des élèves avec un environnement nouveau, la mise en relation de la théorie avec l'expérimentation, le développement de formes différentes d'apprentissage et notamment ceux de la vie de groupe. La participation à ces classes de dépaysement est donc obligatoire, dans l'intérêt de l'élève.
 - Une épargne est proposée afin d'alléger la charge budgétaire. Un problème financier ne doit pas empêcher un élève de partir, c'est pourquoi une caisse de solidarité est proposée, dans la mesure des possibilités, par l'association des parents* de l'école (une demande d'aide peut être introduite en toute discrétion au bureau de la direction).
- visite du quartier organisée en tutorat : jeu de piste construit par les enfants du cycle 8/10 et destiné à faire découvrir le quartier aux classes de 2^e maternelle.

❖ **Spécificités du cycle 10/12**

- sorties culturelles en néerlandais organisées en 5èmes afin de permettre aux enfants de vivre des situations réelles d'immersion.
- classes de neige pour les 6èmes finalisant leur parcours. En plus de ce qui a été écrit plus haut concernant les classes de dépaysement et qui reste valable pour les classes de neige, ce voyage est un ciment au groupe

sortant. La pratique du ski permet d'éprouver ses capacités et de conquérir une plus grande aisance corporelle et une plus grande confiance en soi.

d) « Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale »

❖ Respect du rythme de chaque élève et particularités pédagogiques

- Organisation d'un temps de familiarisation pour les enfants qui arrive à l'école et un temps de sieste pour les plus petits.
- Organisation des apprentissages en cycle favorise la continuité et la cohérence au sein de l'école puisque diverses concertations sont organisées tout au long de l'année afin de mettre en place des projets pour parler des matières.
- Ce mode de fonctionnement en cycle permet
 - de porter un regard croisé sur l'enfant afin de mieux cerner ses atouts et ses difficultés.
 - d'offrir à l'élève la chance de rencontrer divers enseignants, différentes personnalités, différentes façons d'enseigner et permet à celui-ci de se confronter dès le plus jeune âge à un système qu'il rencontrera ensuite dans le secondaire et dans le reste de sa scolarité.
- Les différentes formes de groupements d'élèves permettent à ceux-ci de prendre leur place, non seulement au sein du groupe classe, mais également au sein de l'école, d'une entité.
- Organisation d'apprentissages et d'activités en groupes verticaux aussi souvent que possible. La verticalité dans les groupements d'élèves permet également aux élèves de profiter de systèmes pédagogiques tels que le tutorat, la coopération, les révisions de matière, la métacognition*, les activités de dépassement, etc.
- Les contrats*, proposés au niveau du primaire, permettent aux élèves d'apprendre à planifier leur travail sur la semaine. Ces contrats sont organisés selon les limites fixés par la circulaire.
- Divers projets sont proposés au cours de l'année permettant à chacun d'amener un vécu propre, de partager ses idées avec les autres en vue de réaliser un projet commun. Ces projets permettent également l'ouverture aux différentes cultures et aux différents vécus.
- Organisation, pour les élèves qui en auraient besoin, de la possibilité d'une année complémentaire*. Cette mesure exceptionnelle s'accompagnera d'un dossier pédagogique de suivi de l'élève concerné.

❖ **Organisation de concertations**

- Un travail de concertation au sein de l'équipe pédagogique permet de déceler les éventuelles difficultés des élèves (notamment par l'évaluation des élèves de 3^e maternelle par le CPMS* et le SPSE*), et d'envisager des remédiations*, l'organisation de groupes de besoins aussi souvent que possible.
- Des concertations régulières permettent également aux enseignants des différents cycles de se rencontrer afin d'assurer une continuité des apprentissages ainsi qu'une harmonisation des pratiques pédagogiques.

❖ **Transitions maternelle-primaire, primaire-secondaire et inter-cycles**

- L'organisation de groupes 5/8 facilite grandement le passage du niveau maternel au niveau primaire. En effet, les élèves de 3^e maternelle passent déjà chaque jour des moments avec leurs aînés des 1^{ères} et 2^{èmes} primaires et cela permet une transition fluide.
- L'organisation de « rotules* », chaque année, permet aux élèves qui changent de cycle, de découvrir, à la fin de l'année scolaire, leurs futurs enseignants et classes.
- Tous les élèves de 6^{ème} primaire présentent l'évaluation externe qui permet d'obtenir le CEB*.

❖ **Accès aux médias pour tous**

- L'école propose à tous les élèves un accès à différents types de médias, tout au long de leur scolarité, que ce soit via la bibliothèque de l'école, un accès à l'informatique, une approche de la presse ou des médias radio/télé.

❖ **Éveil aux professions**

- Sensibiliser aux différentes professions lors de visites ou d'interventions de personnes extérieures de façon ponctuelle et/ou suivant le thème de l'année et les différents projets suivis.

❖ **Communication**

- Afin d'offrir les mêmes chances d'émancipation à tous les élèves, l'école privilégie une communication efficace entre tous les acteurs et partenaires et propose un climat convivial, ouvert aux parents dans le respect des compétences de chacun. Ainsi, les parents, élèves et enseignants pourront se rencontrer plusieurs fois sur l'année au cours de réunions d'informations ou individuelles à la demande de l'une ou de l'autre partie.
- Ils pourront également utiliser les différents outils de communication proposés (la farde d'avis, le journal de classe, les mails envoyés aux parents via le secrétariat, les valves d'informations, le conseil de participation, etc.).

❖ **Différenciation**

- Diversification des supports, des outils, des procédés et des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque enfant d'acquérir une compétence.

❖ **Accueil d'élèves à besoins spécifiques**

- Diversification des supports, des outils, des procédés et des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque enfant d'acquérir une compétence.
- Au cas par cas, dans la mesure des possibilités, du bon fonctionnement de l'école et de tous ses protagonistes, nous pouvons accueillir un/des élève(s) à besoins spécifiques en partenariat avec le Service de prévention du décrochage scolaire, le CPMS et le SPSE. Dans notre école, l'aménagement pour un élève peut prendre différentes formes : matériel, pédagogique, organisationnel, etc.

❖ **Intégration d'enfants de l'enseignement spécialisé**

- Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation des enfants à besoins spécifiques, l'intégration temporaire ou permanente dans l'enseignement ordinaire d'un élève inscrit dans l'enseignement spécialisé peut être organisée selon les termes du décret du 9.2.2009.

4 Nos objectifs prioritaires pour les trois années à venir

L'équipe pédagogique a décidé, en concertation, de se donner deux objectifs à atteindre dans le courant des 3 années à venir :

- ❖ **Favoriser la continuité et la cohérence entre les différents cycles afin d'approfondir et de mieux ancrer les valeurs et méthodes sur lesquelles l'apprentissage est basé :**
 - Méthodologie
 - Evaluation
 - Outils

- ❖ **Finaliser le Projet engagé sur la lutte contre le harcèlement et les violences visibles et invisibles afin de faire de la non-violence une valeur clé portée par TOUS les acteurs qui font partie de la communauté que représente l'école et de faire de l'école un espace pacifique :**
 - Aménagement d'une signalétique (+ règles associées) spécifique par zone (couloirs, espaces jeux, espaces calmes, ...).
 - Cercles de parole régulés où l'enfant peut exprimer ses émotions en toute liberté et sans se sentir jugé.
 - Conseil de discipline.
 - Etc.

La réalisation et/ou l'état d'avancement des objectifs visés seront évalués à la fin de chaque année scolaire par l'équipe pédagogique.

5 Quelques explications

* **Année complémentaire** : pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire habituel peut s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape (une année dans le cycle 5/8 et une année dans le cycle 8/12). Cette mesure exceptionnelle doit se différencier d'un simple redoublement par une aide spécifique apportée à l'enfant à et/ou en dehors de l'école. De plus, la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné permet d'évaluer les bénéfices d'une telle mesure. L'équipe éducative, en accord avec les parents, propose le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit donc pas nécessairement se situer en fin d'étape.

* **Acquis –en cours d'acquisition-non acquis** : Acquis : Les compétences sont maîtrisées et transférables, utilisables dans des situations nouvelles (Je suis toujours capable de...).

En cours d'acquisition : Les compétences sont engagées mais restent partielles, fragiles et encore très dépendantes de l'aide de quelqu'un (Je suis parfois capable, avec l'aide de quelqu'un, de...) ou les compétences témoignent d'une réelle aisance dans des situations comprises et maîtrisées, pour autant encore très liées au contexte d'apprentissage retenu (Je suis souvent capable seul de...).

Non acquis : les compétences ne sont pas engagées ce qui justifie une aide spécifique de quelqu'un (Je ne suis pas encore capable de...).

* **Association des parents** : Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent. L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information. Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite de situations collectives. Elle est régie par la circulaire n° 4182 du 11/10/2012.

- * **CEB** : certificat d'études de base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^e primaire.
- * **Compétence** : aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'enfant sont reprises dans un document intitulé "Socles de compétences" qui est le programme suivi par les enseignants.
- * **Conférences** : Activités durant lesquelles les élèves ont la possibilité de choisir un sujet spécifique, de le travailler en classe de manière individuelle et/ou à plusieurs puis de l'exposer au reste du groupe.
- * **Conseil de classe** : réunion hebdomadaire des élèves des cycles 5/8, 8/10 et 10/12 au cours de laquelle se discute tout ce qui a trait à la vie de la classe, de l'école. Le Conseil de classe est animé par un élève élu par ses camarades et retranscrit par un secrétaire élu également.
- * **Conseil d'école** : réunion mensuelle des délégués de classe, élus par leurs camarades, et animée par la direction afin de faire part des demandes, des projets, des conflits discutés en conseil de classe. Les délégués sont respectés par tous dans leur rôle de représentant et de porte-parole de leur groupe.
- * **Conseil de participation** : réunion bisannuelle des représentants des enseignants, des parents, des accueillants de garderie, du personnel de nettoyage, ... afin de débattre du projet d'établissement et de sa mise en œuvre et de remettre un avis sur le rapport d'activités.
- * **Contrat** : En primaire, les enfants reçoivent du travail à domicile sous forme de contrat permettant aux élèves d'apprendre à planifier leur travail sur la semaine.
- * **CPMS** : centre psycho-médico-social, 176 avenue Van Volxem à 1190 Forest. Tél. : 02/343.34.82

- * **Cycle** : dispositif pédagogique qui regroupe plusieurs années d'études afin de permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement. Les cycles permettent d'assurer la continuité des apprentissages et la pratique de la pédagogie différenciée.
- * **Différenciation** : c'est croire que tous les enfants sont capables de progresser. C'est avoir la volonté de chercher les outils les plus pertinents pour surmonter les obstacles rencontrés.
- * **Evaluation formative** : évaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger et/ou de réajuster le cheminement de l'élève.
- * **Evras** : Dans le cadre de son projet de service et suivant en cela des directives ministérielles (depuis 2013) l'équipe du SPSE organise des animations en Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) dans des classes ciblées et en collaboration avec l'équipe pédagogique et/ou des partenaires extérieurs qualifiés (PMS, plannings familial)
- * **Exposés** : activités durant lesquelles les enfants ont la possibilité de choisir un sujet spécifique, de le travailler en classe de manière individuelle et/ou avec un camarade puis de l'exposer au reste du groupe.
- * **Métacognition** : La connaissance et le contrôle qu'une personne a sur elle-même et, plus spécifiquement, sur ses stratégies cognitives. Cette connaissance implique que l'élève est conscient, notamment, des connaissances et des stratégies cognitives requises pour réaliser une tâche, des étapes à franchir et, pendant l'exécution de la tâche, de l'efficacité de sa démarche. Il peut s'en rendre compte en expliquant à autrui les étapes de sa démarche.
- * **Pouvoir Organisateur** : le Pouvoir Organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s) qui en assume(nt) la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés). Dans notre cas, le pouvoir organisateur est la commune de Forest.

* **Projet d'établissement** : outil de clarification qui définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes de l'équipe éducative. Cette carte d'identité de l'école dit s'inscrire dans la continuité des projets éducatifs et pédagogiques du Pouvoir Organisateur afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs. Ce document, approuvé par le Conseil de Participation, doit être réactualisé au moins tous les trois ans.

* **Projet éducatif** : dans le respect des quatre grands objectifs de l'enseignement (I. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ; II. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ; III. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ; IV. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale)

* **Projet pédagogique** : visées pédagogiques et choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

* **Remédiation** : aide individuelle ou en petits groupes aux enfants qui en ont besoin.

* **Rotule** : échange organisé à la fin de chaque cycle afin de permettre aux enfants de rencontrer leurs nouveaux enseignants et de découvrir les locaux dans lesquels ils vivront l'année suivante.

* **SPSE** : Le Service de Promotion de la Santé à l'Ecole (SPSE) regroupant personnel médical, infirmier et administratif assure des activités diversifiées sur la santé et le bien-être des enfants à l'école. Par exemple le service organise des bilans de santé gratuits mais obligatoires pour les enfants de 1e et 3e maternelle et pour les enfants de 2e et 6e primaire, gère au sein des écoles les situations liées aux maladies transmissibles, propose des animations dans les classes (hygiène, alimentation, vie affective et relationnelle...).

176 avenue Van Volxem à 1190 Forest, tél. : 02/343.18.60, adresse mail : mmbx-user-spseforest@forest.brussels

La lumière du soleil qui brille pendant la pluie, notre école est un dégradé de couleurs, on s'enrichira toute une vie, en ajoutant sa touche de couleur.